



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir préoccupant du Palais de la découverte

Question écrite n° 24597

Texte de la question

M. Stéphane Peu interroge M. le ministre de la culture sur l'avenir du Palais de la découverte dont la rénovation globale prévoit une fermeture de près de quatre années à compter de l'été 2020. Centre de sciences parisien de référence, le Palais de la découverte est une véritable institution. Créé en 1937, implanté au cœur de Paris, dans l'enceinte du Grand Palais, les travaux annoncés et les conditions de déroulement de ces derniers, posent de nombreuses questions et soulèvent de fortes inquiétudes. Sans remettre en cause le bien-fondé de ces travaux s'agissant de la mise en conformité sécurité, le choix d'une fermeture complète plutôt que partielle, interroge notamment en ce qui concerne la conservation des contenus actuels. De même que la décision de laisser à l'avenir une place prépondérante aux boutiques, aux espaces de circulation ou privatisables au détriment du Palais de la Découverte, est inquiétante. Ainsi, disparaîtront notamment le centre de documentation et les ateliers de développement et de fabrication (menuiserie, plasturgie, mécanique...). Or ces moyens techniques sont à l'origine de la richesse et de l'originalité de l'offre du Palais, en permettant des échanges étroits entre médiateurs et techniciens, et une plus grande réactivité pour la maintenance des expositions. Dans le Palais de la découverte 2024, il n'est prévu que 80 postes de travail contre 160 actuellement sur le site du Palais (et plus de 220 il y a 10 ans). Les personnels qui n'intégreront pas le Palais de la découverte à l'issue des travaux seront affectés à la Cité des sciences et de l'industrie. Ce « déménagement » entraverait gravement le fonctionnement du Palais de la découverte et lui ferait perdre le peu d'autonomie qu'il a gardé depuis la fusion des deux établissements en 2010. En l'absence de conditions de travail acceptables, sans espaces suffisants pour présenter la diversité de la science au public, le Palais de la découverte de 2024 n'aura en commun avec le Palais de la découverte actuel que le nom. Pour maintenir et même développer sa mission de vulgarisation et de création des vocations dans les sciences fondamentales, près de 6 000 personnes ont, en l'espace de quelques semaines, signé une pétition pour demander que le projet soit revu et corrigé, en allouant plus d'espaces et de moyens humains et techniques sur place, dans l'intérêt du public et de la culture scientifique. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet et savoir s'il envisage d'apporter des améliorations au projet afin de répondre aux inquiétudes soulevées par les personnels, les professionnels scientifiques et le public de ce musée.

Texte de la réponse

Installé depuis sa création en 1937 dans l'aile ouest du Grand Palais, le Palais de la découverte est le dernier établissement national de culture scientifique à ne pas avoir bénéficié d'une restauration complète. Celle-ci est aujourd'hui rendue indispensable par l'état de vétusté du bâtiment, qui menace la possibilité même de son ouverture au public. L'ensemble du bâtiment sera rénové et mis aux normes de sécurité, notamment électrique et incendie, pour recevoir ses visiteurs dans les meilleures conditions possibles. Il sera doté de tous les dispositifs indispensables en termes d'accessibilité et d'accueil de tous les publics, notamment en situation de handicap. C'est un projet de long terme, préparé et mûri, dont la fermeture pour travaux est une étape vers la réouverture. Les travaux se faisant en site fermé, le déménagement des personnels sur le site de la Cité des sciences et de l'industrie a eu lieu les 12 et 13 décembre 2020. Cette restauration complète offre au Palais de la

découverte la formidable opportunité de réhabiliter ses murs et de moderniser son offre pour une meilleure adaptation à l'évolution des publics et de leurs pratiques culturelles, aux enjeux nouveaux de la communication scientifique et aux évolutions de la recherche scientifique. Au terme d'une démarche collaborative impliquant les personnels et les partenaires des communautés scientifique, artistique et muséale, le projet scientifique et culturel du Palais de la découverte rénové propose aujourd'hui, non pas une transformation radicale, mais une évolution de l'établissement, respectueuse de son histoire et de ses fondamentaux. Ce projet est la colonne vertébrale des développements en cours et à venir, pour l'offre et les aménagements intérieurs du Palais. Toutes les disciplines actuellement représentées dans le Palais aujourd'hui le seront demain : astronomie, chimie, mathématiques, informatique et sciences du numérique, sciences de la terre, sciences de la vie et physique. L'approche sera à la fois disciplinaire et interdisciplinaire, à l'image de la science et de la recherche contemporaines. Les équipes d'Universcience et leurs partenaires travaillent actuellement à préciser les contenus scientifiques et les approches. Une phase de programmation fonctionnelle est en cours pour les espaces du Palais ; elle permet de recenser l'ensemble des besoins et des contraintes techniques spécifiques à ses activités. Cette phase sera suivie par le développement des contenus scientifiques et les études dédiées à la programmation détaillée de l'offre du Palais de demain. La primauté sera accordée à la médiation humaine, qui constitue le cœur et l'âme du Palais de la découverte. Les exposés, présentations spectaculaires, ateliers, comme les échanges entre les visiteurs et les médiateurs et chercheurs, marque de fabrique et d'expertise du Palais, resteront au cœur de sa proposition. Ils seront présentés dans un cadre rénové, adapté à leurs besoins spécifiques. Au total, les espaces permettront de maintenir voire d'augmenter le nombre de médiations présentées aujourd'hui au Palais de la découverte. Un réseau de recherche sur la médiation scientifique sera par ailleurs créé, témoin supplémentaire de l'importance attachée à ce sujet par l'institution. Le projet se développe dans le respect de l'héritage légué à l'établissement. Un des chantiers de la rénovation a été dévolu à une démarche raisonnée d'analyse et de tri du patrimoine matériel qui s'est accumulé au fil du temps, sans vision d'ensemble. Un inventaire exhaustif et documenté a été établi ; il a permis, avec l'aide d'experts, de définir la destination la plus adéquate de chaque objet, certains retrouvant à terme les salles du Palais à sa réouverture. Il convient de rappeler que Jean Perrin, son fondateur, voulait que le Palais de la découverte soit un musée « en mouvement », sans collection. C'est pourquoi une partie de ce patrimoine matériel, dûment documenté, a été mise en prêt ou dépôt dans d'autres institutions muséales dont c'est la vocation. L'autre partie est conservée et entreposée avec les autres collections d'Universcience, dans des conditions muséales. Par ailleurs, le patrimoine immatériel de l'établissement, et notamment ses médiations, a été soigneusement enregistré et filmé aux fins de conservation et de diffusion. Les surfaces consacrées à l'accueil du public et à l'offre de médiation scientifique ne seront en rien réduites par rapport à l'existant. Le déplacement de certains espaces techniques et tertiaires est nécessaire pour libérer la circulation historique entre les ailes est et ouest du Grand Palais (conduisant de la nef au Palais d'Antin), aujourd'hui encombrée. Ces évolutions doivent également permettre de restituer aux publics ces surfaces patrimoniales actuellement inaccessibles. Les surfaces actuellement dédiées à l'offre seront non seulement maintenues, mais également augmentées, avec le développement de nouvelles propositions comme la Galerie des enfants du Grand Palais-Palais de la découverte consacrée aux arts et aux sciences. La qualité muséographique et technique des espaces accueillant les activités du Palais de la découverte sera grandement améliorée. Le Palais disposera enfin d'un véritable espace d'exposition temporaire de grande taille, qui permettra l'accueil d'expositions de standard national et international. Dans le cadre du projet d'aménagement du Palais de la découverte, les espaces de médiation seront équipés d'espaces de back-office de proximité adaptés à leurs activités. Une animalerie répondant aux normes sanitaires en vigueur est également comprise dans le projet d'aménagement. Enfin, deux auditoriums modernes seront créés et leur gestion sera mutualisée entre Universcience et la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (RMN-GP). Les espaces d'accueil et de services aux visiteurs, aujourd'hui réduits du fait d'un manque de place, ont été conçus pour apporter confort et sécurité à tous, notamment aux groupes scolaires. Le Palais de la découverte répondra à toutes les exigences d'accessibilité, en particulier à destination des personnes en situation de handicap. Les fonctions techniques et logistiques nécessaires à l'exploitation du Palais de la découverte seront développées dans les périmètres non patrimoniaux du bâtiment, en sous bassement, dans le cadre d'une gestion mutualisée entre la RMN-GP et Universcience. Ces espaces permettront, entre autres, le stockage d'éléments techniques, au moment du montage et du démontage des expositions. Il a par ailleurs été retenu de redéployer les moyens de production des ateliers de fabrication, comme leurs personnels, au sein des espaces communs de la Cité des sciences et de l'industrie, dans le 19ème

arrondissement de Paris. Les équipes disposeront ainsi d'ateliers et de matériels adaptés au développement des projets. Enfin, à sa réouverture, le Palais de la découverte rénové disposera d'un périmètre tertiaire destiné à accueillir les personnels dont l'activité est en lien direct avec l'accueil des publics et la maintenance de premier niveau des présentations muséographiques. Il n'y aura aucune suppression d'emploi. Les personnes qui ne seront pas employées directement sur le site du Palais de la découverte demeureront avec leurs collègues sur le site de la Cité des sciences et de l'industrie, où se situent de nombreux services transversaux qui participent déjà aux activités du Palais comme à son projet de rénovation. La fermeture pour rénovation du site du Palais de la découverte constitue un événement important dans la vie de l'établissement. La direction a par conséquent mis en œuvre un dispositif spécifique et complet d'accompagnement des personnels pour cette période de transition. Dès 2019, chaque salarié et agent en poste sur le site du Palais de la découverte – soit 138 personnes – a fait l'objet d'un accompagnement individualisé, avec sa hiérarchie et la direction des ressources humaines, afin de prendre en compte ses demandes, observations et inquiétudes éventuelles. Une personne référente a été nommée au sein de la direction des ressources humaines pour accompagner les personnels désireux de bénéficier d'un accompagnement personnalisé supplémentaire, notamment ceux dont l'activité était amenée à évoluer substantiellement au cours de cette période. Une mission externe d'audit et de conseil a également permis d'apporter un soutien spécifique à trois directions pour étudier les besoins d'évolution en termes d'organisation. En parallèle, un accompagnement collectif a été déployé, comprenant réunions générales d'information, rencontres inter-équipes, visites des futurs bureaux et visites du site de la Cité des sciences et de l'industrie, appuyées par la création d'un guide d'informations pratiques. Il est à noter que l'opération n'a entraîné aucune suppression d'effectif : chaque collaborateur a conservé un emploi et une activité au sein de l'établissement.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24597

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2019](#), page 10054

Réponse publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1389